

MARCHE MONDIALE DES FEMMES DE 2005 La FTQ poursuit son engagement à l'automne

POUR COURONNER LES ACTIVITÉS DE LA MARCHE ET MARQUER LA FIN DU GRAND RELAIS DE LA CHARTE MONDIALE DES FEMMES POUR L'HUMANITÉ LE 17 OCTOBRE 2005, LES FEMMES DE TOUS LES FUSEAUX HORAIRES DANS LE MONDE MANIFESTERONT À LEUR FAÇON, À MIDI ET PENDANT UNE HEURE, AFIN DE DÉMONTRER LEUR APPUI AU PROJET DE SOCIÉTÉ DÉPEINT DANS LA CHARTE. LES FEMMES DE LA FTQ SERONT DE LA PARTIE.

Rappelons que cette Charte propose un monde

nouveau, exempt de violence, de pauvreté, de discrimination, d'intolérance, et préconise cinq valeurs fondamentales pour mieux vivre et nous réaliser, soit l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

Ici, au Québec, le mouvement des femmes a traduit ces cinq valeurs en cinq revendications adressées au gouvernement Charest, lesquelles ont été dévoilées le 8 mars dernier, Journée internationale des femmes et début du relais mondial de la Charte.

SUITE EN PAGE 3

Un outil pour le 17 octobre: un guide FTQ sous forme de napperon

Les activités de sensibilisation et d'information se poursuivent partout.

Pour sa part, la FTQ a conçu, sous forme de napperon, un guide de sensibilisation et d'action lié à la Marche mondiale des femmes (MMF). Ce guide sera distribué dans nos rangs à temps pour le 17 octobre. Les femmes de la FTQ pourront donc s'en servir pour organiser des activités dans leurs milieux de travail.

Participons massivement à cette «mobilisation décentralisée» pour démontrer que les femmes peuvent changer le monde!

La Marche et les prochains étapes...
En 1995, c'était le monde du travail et des communautés qui ont initié la Marche mondiale des femmes... et en 2005, les femmes d'ici et d'ailleurs poursuivront leur quête d'un monde meilleur avec le Document mondial de la Marche pour l'humanité.

La FTQ engagée...
La FTQ est une organisation internationale de femmes... elle a été créée en 1974, pour soutenir la Charte, le début de cette mobilisation internationale des femmes pour le changement.

Le changement, ça commence par nous. Ensemble.
Pour améliorer notre monde, le monde plus accueillant et ouvert, plus tolérant et juste, et pour démontrer notre solidarité et notre appui aux revendications québécoises, que proposons nous faire, individuellement et collectivement? Voici quelques idées...

*Adieu
Lauraine,
et surtout
merci!*

LE 27 JUIN DERNIER, NOTRE AMIE, LAURAIN VAILLANCOURT, S'EST ÉTEINTE À LA SUITE D'UN CANCER. C'EST UNE ALLIÉE PRÉCIEUSE QUI NOUS QUITTE, UNE FEMME PASSIONNÉE DOTÉE D'UNE ÉNERGIE QUI FAISAIT L'ENVIE DE PLUSIEURS. FEMME D'ACTION, PRAGMATIQUE, OUVERTE, GÉNÉREUSE ET CURIEUSE, LAURAIN A TOUJOURS TOUT VÉCU INTENSÈMENT: SA VIE FAMILIALE, SA VIE PROFESSIONNELLE, SON MILITANTISME SYNDICAL, SOCIAL ET POLITIQUE.

SUITE EN PAGE 5

BILAN SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

La FTQ devra se prononcer

LA LOI QUÉBÉCOISE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE A ÉTÉ ADOPTÉE IL Y A DÉJÀ NEUF ANS. LES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC VISÉES PAR CETTE LOI ONT-ELLES VRAIMENT OBTENU L'ÉQUITÉ SALARIALE ? COMBIEN D'ENTREPRISES SE SONT CONFORMÉES À LA LOI ? OÙ EN SOMMES-NOUS RÉELLEMENT ? QUELS RÉSULTATS LA LOI A-T-ELLE DONNÉS ?



que vous jugerez pertinente pour procéder à votre propre évaluation de la mise en œuvre de la loi dans les milieux de travail que vous représentez.

Au cours des prochains mois, la FTQ communiquera avec ses affiliés à ce sujet. La FTQ travaillera également en étroite collaboration avec les membres du groupe de travail FTQ sur l'équité salariale afin que nos conclusions reflètent au mieux les diverses réalités et expériences de nos milieux de travail. Alors, préparons-nous : l'heure des bilans approche !

La FTQ entreprendra sous peu son propre bilan de la *Loi sur l'équité salariale* et de son application depuis l'entrée en vigueur en 1997. Cet important exercice nous sera utile dans le cadre de l'examen officiel de la loi et du rapport que le ministre responsable doit remettre au gouvernement au plus tard le 21 novembre 2006. Suite à cette évaluation, le gouvernement

décidera de « l'opportunité de la maintenir (la loi) en vigueur ou de la modifier »... d'où l'importance de bien se préparer. L'échéance semble encore loin, mais il s'agit d'un travail de longue haleine, qui nécessite l'analyse d'une foule d'éléments.

Nous vous invitons donc à commencer, si ce n'est déjà fait, à recueillir toute information

LE PORTAIL FTQ À consulter souvent!

Le portail de la FTQ www.ftq.qc.ca comprend une importante section *Femmes*, subdivisée en rubriques traitant différents dossiers mis à jour régulièrement. On y trouve quantités de renseignements portant sur la condition féminine.

Un autre bon outil pour répondre à vos besoins !



ENFIN, UN NOUVEAU RÈGLEMENT EN ÉQUITÉ SALARIALE

APRÈS DES ANNÉES D'ATTENTE, TOUS LES MILIEUX DE TRAVAIL SONT MAINTENANT EN MESURE DE RÉALISER L'ÉQUITÉ SALARIALE, Y COMPRIS LES MILIEUX OÙ IL N'Y AVAIT PAS DE COMPARETEURS MASCULINS, DONC, LES MILIEUX ESSENTIELLEMENT FÉMININS.

En effet, le 5 mai dernier, le gouvernement approuvait enfin le règlement élaboré à cet égard par la Commission de l'équité salariale en collaboration avec les principales organisations syndicales, patronales et groupes de femmes.

Ainsi, pour les entreprises où il n'y a pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, le règlement prévoit deux catégories d'emplois masculins types pour leur permettre d'effectuer les comparaisons nécessaires, comme si elles existaient dans leur organisation. Ce règlement touchera quelque 40 000 femmes oeuvrant dans environ 2 000 entreprises au Québec.

Marche mondiale des femmes de 2005

UN 17 OCTOBRE À LA MESURE DE VOTRE IMAGINATION!

Un appel à l'action est lancé pour le 17 octobre, Journée internationale contre la pauvreté et fin du relais mondial de la Charte, par le Comité de coordination de la Marche à tous les groupes de femmes, y compris celles dans les syndicats, qui font partie de la Marche mondiale des femmes (MMF) ou qui veulent s'y joindre. Le mot d'ordre: de midi à 13 heures, agissons ensemble dans les milieux de travail, les quartiers, les collectivités ou même à l'échelle nationale.

Des idées d'action?

Certaines voudront organiser une vigile d'une heure; d'autres, une activité de sensibilisation et d'information; d'autres encore, une action symbolique ou politique. Bref, toutes les formes d'action sont bonnes pour exiger un monde sans pauvreté, sans violence, sans discrimination, et qui font appel à la solidarité entre les femmes d'ici et d'ailleurs. La consigne: être créatives, positives et reliées les unes aux autres pour démontrer que les femmes restent unies, avec nos différences et nos ressemblances. Les actions doivent être simples et démontrer notre appui aux cinq valeurs de la Charte: l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

De son côté, la Coordination québécoise de la MMF concoctera un programme spécial pour le 17 octobre, lequel tiendra compte des cinq revendications québécoises. Surveillez les détails à venir sur le site FTQ au www.ftq.qc.ca, section Femmes, rubrique *Marche mondiale des femmes*.

La FTQ était présente à Montréal le 8 mars dernier lors du lancement officiel de la Marche mondiale des femmes de 2005 et des cinq revendications québécoises liées à la Charte des femmes pour l'humanité. En haut: Michèle Asselin (FFQ) et Neus Pont (substitut aux vice-présidentes représentant les femmes à la FTQ); en bas: quelques participantes et participants FTQ.

Entre-temps, la FTQ a participé à une campagne de fax aux députéEs, ministres et Premier ministre, dans le but d'obtenir des réponses favorables à nos cinq revendications québécoises.

Des discussions avec le gouvernement ont débuté dès le 8 mars et s'intensifieront jusqu'au 17 octobre 2005. Espérons que cette fois, ce gouvernement, si peu à l'écoute des femmes et des syndicats jusqu'à maintenant, daignera répondre de façon satisfaisante et concrète à nos demandes.



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

Les 5 revendications québécoises

Égalité

Maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine

Liberté

Campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes

Solidarité

Lutte à la pauvreté en couvrant les besoins essentiels

Justice

Fin des disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi dans les lois du travail

Paix

Fin des déportations de toute femme trafiquée ou victime d'abus dans le cadre d'un travail d'aide domestique

ÉDITION SPÉCIALE!

La Vie en Rose renaîtra le 17 octobre

PLUSIEURS PARMIS NOUS SE SOUVIENDRONT DE CET INCOMPARABLE MAGAZINE FÉMINISTE D'ACTUALITÉ QU'A ÉTÉ LA VIE EN ROSE (LVR) DE 1980 À 1987.

Eh bien, l'équipe de LVR va co-éditer, avec les Éditions du remue-ménage, un album souvenir pour marquer les 25 ans de LVR.

Cet album de 156 pages fera une rétrospective des

contenus traités alors, illustrera les grands moments de l'histoire et des luttes des femmes d'ici et d'ailleurs depuis 1987, et abordera

les grands enjeux de l'heure pour les femmes.

Deuxancements sont prévus: l'un le 17 octobre à la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec à Montréal, et l'autre, le 25 octobre au Musée de la civilisation à Québec.

Le coût de cet album souvenir: 19,95 \$ (plus taxes). À se procurer absolument !



LE NOUVEAU GUIDE EN CONDITION FÉMININE MAINTENANT DISPONIBLE

VOUS VOULEZ FORMER UN COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE? VOUS CHERCHEZ DES MOYENS DE CONSOLIDER VOTRE COMITÉ, D'EN ASSURER LA RELÈVE? VOUS AVEZ UN OUTIL INDISPENSABLE À VOTRE DISPOSITION.



Le document syndical de référence intitulé *Les femmes de la FTQ: un réseau de solidarité* est un précieux allié dans votre travail au quotidien. Il se divise en quatre parties:

- la première porte sur les comités de la condition féminine (création, fonctionnement et maintien du comité);
- la deuxième traite de quelques grands dossiers en condition féminine;
- la troisième explique les diverses composantes en condition féminine à la FTQ; et
- la dernière présente une chronologie de plusieurs grandes luttes des femmes dans les syndicats affiliés à la FTQ.

C'est une mine d'informations et une source d'inspiration en condition féminine; il a été conçu pour vous... servez-vous-en régulièrement!

Vous pouvez vous procurer *Les femmes de la FTQ: un réseau de solidarité* au Centre de documentation de la FTQ au (514) 383-8025.

Merci Lauraine!

SUITE DE LA UNE

À 14 ANS, LAURAINÉ VAILLANCOURT ENTRE DANS UNE MANUFACTURE DE VÊTEMENTS OÙ ELLE LORNE IMMÉDIATEMENT UN EMPLOI DU CÔTÉ DES PRESSEURS, UN MÉTIER RÉSERVÉ AUX HOMMES. À 15 ANS, ELLE S'IMPOSE COMME PREMIÈRE FEMME PRESSEUSE, MÉTIER QU'ELLE A PRATiqué PENDANT 25 ANS... TOUT EN MENANT UNE VIE SYNDICALE ACTIVE AU SEIN DE L'UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU VÊTEMENT POUR DAMES (UIOVD).

Travailleuse, Lauraine était aussi l'épouse de Raymond – qu'elle adorait et qui le lui rendait bien –, mère de Dominique et Martin, qu'elle chérissait, et grand-mère trois fois. À travers cette vie déjà remplie, elle n'a jamais cessé son engagement féministe, syndical, politique et social... l'appartement des Vaillancourt devenant tour à tour un centre d'hébergement pour jeunes mères seules et leurs nouveaux-nés (environ 150 femmes s'y succéderont), un centre de formation populaire, un lieu de réunions, etc.

Ce qui a toujours fait de Lauraine une personne très spéciale, c'est sa simplicité, sa sincérité, son dévouement, sa détermination et son grand cœur. Elle a beaucoup donné et n'a jamais compté son temps pour aider.

Chère Lauraine, tu avais l'habitude de dire: « Il faut déranger pour sortir de l'ombre, sinon on risque de tomber dans l'oubli! ». Au nom des femmes de la FTQ,



ARCHIVES LAURAINÉ VAILLANCOURT

1980 – Manif de plus de 2 000 travailleuses de l'UIOVD contre les importations de vêtements et le travail à domicile (Lauraine, à l'extrême gauche)

nous voulons te dire un immense merci. Tu nous as souvent servi de guide et prodigué de judicieux conseils. Merci d'avoir partagé nos vies, nos luttes, nos joies, nos peines aussi. Merci pour ton cœur tendre et généreux, pour ta grande disponibilité et ton appui indéfectible. Ton nom restera à jamais lié à la FTQ que tu aimais tant, au mouvement syndical et particulièrement aux luttes des femmes pour leurs droits et leur dignité.

Salut, chère Lauraine, et sache que tu auras toujours une place bien spéciale dans nos cœurs.

1987 – Invitée lors d'un 8 mars organisé par le Conseil du travail FTQ du Saguenay



SERGÉ JONGUÉ

1987 – Lauraine, avec Marie Pinsonneault (également décédée), lors du 20^e congrès de la FTQ



ARCHIVES FTQ

Parmi les réalisations de Lauraine Vaillancourt :

- ▼ l'abolition du Bal des midinettes dans son syndicat, l'UIOVD, bal au cours duquel était choisie une *reine* parmi les plus belles opératrices de machines à coudre;
- ▼ le «salaire égal pour un travail égal» pour les travailleuses de son syndicat;
- ▼ l'installation de micros aux assemblées syndicales, afin que les travailleuses puissent s'exprimer et, ainsi, démocratiser davantage les débats;
- ▼ des congés de maternité, encore rares à l'époque;
- ▼ un congé statutaire pour ses travailleuses dans le cadre de la Journée internationale des femmes (8 mars);
- ▼ en 1981, elle devient présidente de la section locale 439 de l'UIOVD, jusqu'alors sous la direction d'hommes anglophones;
- ▼ dès 1981, elle se fait pionnière en initiant une recherche-terrain en santé et sécurité, portant sur les répercussions du travail à la pièce sur la santé des opératrices de machines à coudre;
- ▼ elle initie, la première, une série de féminisations d'appellations syndicales dans nos rangs, alors que son syndicat devient l'Union internationale des **ouvrières** et ouvriers du vêtement pour dames;
- ▼ pionnière également en francisation dans son milieu de travail;
- ▼ formatrice syndicale à l'UIOVD, elle informe et forme plus de 600 travailleuses par année entre 1980 et 1995, souvent issues de communautés culturelles; elle traite de leurs droits et de sujets d'intérêt tels la réforme du Code civil, l'égalité entre les sexes, l'équité salariale, la santé et sécurité du travail, la retraite, et bien d'autres choses.

Engagée sur tous les fronts...

- ▼ Vice-présidente de la première heure dans un poste réservé aux femmes à la FTQ (1987-1995);
- ▼ Présidente et responsable politique du Comité de la condition féminine de la FTQ;
- ▼ Membre du Comité de la condition féminine du CTC;
- ▼ Candidate québécoise NPD aux élections fédérales (4 fois);
- ▼ Conseillère municipale (1983-1985);
- ▼ Conférencière très courue;
- ▼ Représentante syndicale pour le Canada au Bureau international du travail (travail à domicile et travail de nuit pour les femmes);
- ▼ Participante à de multiples échanges et missions à l'étranger;
- ▼ Membre de nombreux conseils d'administration (CLD, Fonds de solidarité FTQ, Commission des normes du travail, CDEC Ahuntsic-Cartierville, etc.);
- ▼ Révisure au Bureau de révision paritaire de la CSST...



ARCHIVES FTQ

1991 – Lors d'un 8 mars, avec les femmes Cols bleus (SCFP-301) de la Ville de Montréal qui viennent d'obtenir leur Programme d'accès à l'égalité (Lauraine, à l'avant-plan)



ARCHIVES FTQ

1993 – Avec une collègue de Force Ouvrière, Anne-Marie Perret, Secrétaire Fédérale FGF-FO (France)



ARCHIVES FTQ

1994 – Lors d'une session de formation en santé et sécurité pour les travailleuses à la FTQ



ARCHIVES FTQ

1994 – Lors d'une session de formation avec FO en France (Lauraine, en vert, est la 5^e à partir de la droite)



ARCHIVES CDEC AHUNTIC-CARTIERVILLE

2002 – Lauraine vient de recevoir la médaille de l'Ordre national du Québec



ARCHIVES FTQ

2000 – Avec une partie du groupe FTQ à New York lors de la Marche mondiale des femmes (Lauraine est la 9^e à partir de la droite)



CLAUDE GRENIER

1994 – Avec la délégation FTQ-CTC partant pour la Pologne (Lauraine est la 3^e à partir de la gauche)



SYLVIE LÉPINE

1996 – Avec quelques membres du CCF-FTQ et Mme Mamounata Cissé, présidente du Comité des femmes de la CISL



SERGE JONGUÉ

1998 – Lors de l'activité en condition féminine au congrès de la FTQ (en veston orangé)

2003 – Un hommage à Lauraine lors de la Rencontre biennale FTQ de réflexion en condition féminine



SERGE JONGUÉ



SERGE JONGUÉ

À gauche : Lauraine avec Carole Haywood, SEPB-57, et Louise Mercier, UES-800; ci-dessus : elle est entourée des deux vice-présidentes, Suzanne Amiot et Johanne Vaillancourt



SERGE JONGUÉ

2004 – Lauraine lors du lancement du nouveau guide en condition féminine, à l'activité en condition féminine au congrès FTQ (elle est entourée de Louissette Hinton, TUAC, et Paule-Ange Néron, Conseil régional FTQ Haute-Yamaska)

RÉTROSPECTIVE DES ACT

ESCALE DE LA CHARTE À OTTAWA

Du politique !

Le 4 mai dernier, la Charte s'est arrêtée à Ottawa. À cette occasion, le Réseau canadien de l'équité salariale – formé d'organisations syndicales dont le Congrès du travail du Canada (CTC) et la FTQ, et de groupes de femmes – organisait une mobilisation et des actions politiques pour raviver notre revendication de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, soit l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale pour les travailleuses de compétence fédérale. Cette loi devra être fondée sur les principales recommandations du Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale.

Des rencontres ont donc eu cours tout au long de la journée avec les caucus des divers partis politiques fédéraux. Et à l'heure du lunch, on avait organisé un rassemblement devant le monument des droits humains pour accueillir la Charte et appuyer la revendication sur l'équité salariale.

La FTQ a été active à tous les niveaux et, grâce aux efforts de mobilisation du Conseil régional FTQ de l'Outaouais, était la plus grande délégation lors du rassemblement.



CAROLE GINGRAS

Une partie du rassemblement à l'heure du lunch pour saluer le passage de la Charte à Ottawa et appuyer l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale au fédéral. Participation massive de la FTQ grâce à son Conseil régional dans l'Outaouais



CAROLE GINGRAS

Dans le cadre de ce rassemblement, dans l'ordre habituel : Sylvie Lépine (FTQ), Dino Lemay (permanent régional FTQ pour l'Outaouais) et Louise Mercier (vice-présidente FTQ représentant les femmes)

ARCHIVES FTQ



Rencontre avec le caucus du Bloc québécois. De gauche à droite : Carole Gingras (FTQ), Louissette Hinton (CTC-TUAC), Andrée Côté (Association nationale des femmes et du droit), Louise Mercier (vice-présidente FTQ représentant les femmes) et Michèle Asselin (présidente de la FFQ). Hors photo : Jennifer Beeman (CIAFT) et Sylvie Lépine (FTQ)

Des résultats encourageants... et des pressions à maintenir !

Jusqu'à présent, nous avons obtenu des engagements des caucus du Bloc québécois et du Nouveau Parti Démocratique (NPD) pour appuyer l'adoption de la loi sur l'équité salariale.

Les femmes du caucus libéral et les ministres de la Justice et du Travail nous ont aussi assurées de leur appui. De plus, le Comité permanent de la Chambre des communes sur le statut de la femme, composé de femmes de tous les partis politiques, a adopté une résolution soutenant notre demande.

Pour accroître la pression auprès du gouvernement fédéral, une opération «signature de cartes d'engagement pour les députés et députées» est en cours depuis juillet. L'objectif : obtenir l'appui de la majorité d'entre eux avant que le gouvernement ne reprenne ses travaux cet automne.



Un petit rappel

Le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale a rendu son rapport et ses recommandations en mai 2004. Il préconise une loi proactive pour toutes les entreprises de 15 employés et plus. Cette loi s'inspire en bonne partie des expériences québécoise et ontarienne.

IONS DE LA MMF DE 2005

Arrivée par bateau de la Charte à Québec

SAMEDI 7 MAI : LA CHARTE ARRIVE ENFIN CHEZ NOUS DANS UNE AMBIANCE DE FÊTE ET DE SOLIDARITÉ.

Accueillie par quelque 15 000 femmes, hommes et enfants venus de partout au Québec, la Charte est portée de main à main sur plus de deux kilomètres, du bateau jusqu'à l'Assemblée nationale, sous les acclamations générales, par une imposante chaîne humaine formée de 2000 femmes, dont 100 provenant de la FTQ.

Précédant le spectacle de clôture de ce grand rassemblement sur la colline parlementaire, les représentantes des divers groupes – dont la représentante FTQ, Hélène Simard, vice-présidente FTQ représentant les femmes – ont réitéré au gouvernement les cinq revendications québécoises.

Pour sa part, à la recommandation de son Comité de la condition féminine (CCF), la FTQ a décidé de prioriser la valeur **Justice** afin de réitérer l'importance de préserver, voire renforcer, le droit pour les femmes de se syndiquer et celui de choisir librement leur syndicat. Ce choix s'est imposé d'emblée compte tenu des nombreuses attaques du gouvernement Charest à l'endroit des travailleuses des services de garde en milieu familial et des ressources intermédiaires en santé, des fusions forcées des accréditations syndicales dans le secteur de la santé, mais aussi des pratiques anti-syndicales de grandes entreprises comme McDo

SUITE EN PAGE 10



DIDIER DEBUSSHERE

La Charte arrive à Québec par bateau en compagnie de déléguées internationales et canadiennes – dont la vice-présidente du CTC, Mary Clarke Walker – et de femmes de la région de Chaudière-Appalaches.



MARCELLE PERRON

Une partie du groupe de l'AFPC-Québec. Au centre, Marcelle Perron, représentante de l'AFPC-Québec au CCF-FTQ.



DIDIER DEBUSSHERE

Le Conseil régional FTQ de Québec-Chaudière-Appalaches accueille la grande délégation FTQ à la Place de Paris dans le Vieux-Québec.



DIDIER DEBUSSHERE

Hélène Simard, vice-présidente FTQ représentant les femmes ; également représentante de la FTQ à la Coordination québécoise de la MMF.



SYLVIE LÉPINE

Les militantes de la FTQ dans le tronçon de la chaîne humaine féministe. À droite, on aperçoit Johanne Vaillancourt et Louise Mercier, toutes deux vice-présidentes FTQ représentant les femmes, et Louise Michaud (représentant l'AIMTA au CCF-FTQ).

**EXTRAIT DE LA LETTRE
DU 13 MAI 2005 DU
CTC AU COMITÉ DE LA
CONDITION FÉMININE
DE LA FTQ**

Chères consoeurs,

Je vous envoie ce petit mot pour vous remercier du travail que vous accomplissez pour assurer l'équité salariale et le succès de la Marche mondiale des femmes. Votre participation aux pressions et à la manifestation du 4 mai à Ottawa a été énormément appréciée par beaucoup d'entre nous et a été d'une valeur inestimable. Plusieurs personnes sont venues me dire qu'elles avaient été impressionnées par la participation active de la FTQ à la manifestation. Nous apprécions, par ailleurs, l'aide que vous avez apportée à nos consoeurs du reste du Canada au cours de l'année pour assurer la mise en œuvre des Recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale...

Marie Clarke Walker

Vice-présidente exécutive
Congrès du travail
du Canada

SUITE DE LA PAGE 9

et Wal-Mart, à forte concentration de main-d'œuvre féminine.

L'organisation et la coordination de la participation FTQ à cette mobilisation ont été assurées par le Service de la condition féminine de la FTQ, en étroite collaboration avec le Conseil régional FTQ pour Québec-Chaudière-Appalaches. La FTQ tient à remercier chaleureusement Claude Maltais (président du Conseil et vice-président FTQ pour les régions), Dominique Couture (représentante du Conseil au CCF-FTQ), Denis Courteau (permanent régional FTQ à Québec) et toute l'équipe du Conseil de Québec.



SYLVIE LÉPINE

Toujours en attente du passage de la Charte dans le tronçon FTQ. On reconnaît Louise Lefebvre (TUAC-503) à l'avant-plan.



DIDIER DEBUSSHERE



SYLVIE LÉPINE

La Charte passe enfin dans les mains des militantes de la FTQ. C'est l'euphorie !



JOAO FERREIRA

L'équipe de direction de la FTQ participait à la marche et au rassemblement. Au centre, René Roy (secrétaire général), Henri Massé (président) et à l'avant-plan, Émile Vallée (conseiller politique).



DIDIER DEBUSSHERE

Une petite partie du grand groupe FTQ.



JOAO FERREIRA

Des militantes issues des rangs de la FTQ lors de la marche vers l'Assemblée nationale à Québec.



DIDIER DEBUSSHERE

La Charte, vue d'en haut.

Une petite partie de la délégation de l'UES-800. On reconnaît au centre Henri Massé, Louise Mercier et Sylvie Maheu (représentante de l'UES-800 au CCF-FTQ).



JOAO FERREIRA

ASSURANCE PARENTALE

L'échéance approche !

LE NOUVEAU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE DOIT ENTRER EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2006, SUITE À UNE ENTENTE CONCLUE LE 1^{ER} MARS DERNIER ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC.

Ce nouveau régime, s'il est appliqué dans son intégralité, sera nettement plus avantageux que le régime actuel d'assurance emploi. Il prévoit une couverture élargie à tous les travailleurs et travailleuses, y compris les autonomes, une plus grande accessibilité pour les « temps partiel », l'inclusion d'un congé de paternité, la possibilité de choisir entre deux options quant à la durée des congés et au niveau du remplacement du revenu durant ces congés, l'augmentation du plafond salarial assurable, l'abolition du délai de carence de deux semaines, etc. Ça, c'est ce que la FTQ revendique depuis de nombreuses années pour les travailleuses et les travailleurs que

nous représentons, et c'est ce que nous espérons obtenir.

Mais tout n'est pas réglé!

Au moment d'écrire ces lignes, des questions fondamentales restent en suspens, dont celles du financement et du retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite.

LA QUESTION DU FINANCEMENT...

Dans son mémoire présenté le 1^{er} juin dernier à la Commission des affaires sociales étudiant les modifications à la *Loi sur l'assurance parentale* de 2001, la FTQ a exigé du gouvernement qu'il contribue financièrement au régime, au même titre que les salariéEs et les employeurs.

Actuellement évalués à plus d'un milliard \$ par année, les coûts du régime dépassent de beaucoup (environ 300 millions \$) les sommes récupérées du fédéral. L'entente de mars 2005 aurait dû en tenir compte. Le gouvernement du Québec avait le devoir de s'assurer de l'adéquation des

sommes à rapatrier d'Ottawa, sans devoir retourner dans les poches des travailleuses et travailleurs et des entreprises.

La FTQ a été très claire : le nouveau régime doit bénéficier d'un **financement tripartite, comprenant une contribution substantielle de l'État québécois**, et a demandé au gouvernement d'injecter de l'argent neuf dans ce régime, du moins pour les premières années. La FTQ a aussi insisté pour que le rapport des cotisations entre entreprises et salariéEs demeure le même que celui qui prévaut actuellement dans le régime d'assurance emploi.

...ET CELLE DU RETRAIT PRÉVENTIF POUR LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE

Par ailleurs, la FTQ a fortement insisté pour que le programme *Pour une maternité sans danger* de la CSST, communément appelé le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, soit maintenu tel quel. Lors

SUITE EN PAGE 12

QU'APPORTERA LE NOUVEAU RÉGIME DE CONGÉS PARENTAUX AUX QUÉBÉCOIS?

	Régime actuel (géré par Ottawa)	Régime québécois (date prévue pour entrée en vigueur : 1 ^{er} janv. 2006)
Durée du congé (partageable entre les 2 conjoints)	50 semaines	40 semaines à 75 % du salaire ou 50 semaines à 70 % du salaire, au choix
Travailleurs et travailleuses autonomes	Non admissibles	Admissibles
Prestation de paternité (non transférable)	Aucune	3 semaines à 75 % du salaire ou 5 semaines à 70 % du salaire, au choix
Revenu max. assurable	39 000 \$	57 500 \$
Revenu min. pour être admissible	4 470 \$	2 000 \$
Nombre min. d'heures travaillées requis pour être admissible	600 heures	Aucun
Délai de carence	2 semaines	Aucun

des consultations d'août 2000 précédant l'adoption de la *Loi sur l'assurance parentale*, la FTQ mettait en garde le gouvernement québécois de céder à la tentation d'aller chercher des économies dans d'autres régimes où le financement était assumé par les entreprises et les salariéEs. Conséquente, la FTQ a réitéré sa position lors de la consultation de juin dernier en exigeant l'abrogation des articles du projet de loi à l'étude visant le «transfert» des quatre dernières semaines du retrait préventif (CSST) vers le régime d'assurance parentale.

La FTQ demeure ferme : le retrait préventif n'est pas un congé de maternité mais un programme de prévention en santé et sécurité du travail. Par ce programme, une travailleuse peut se retirer de son milieu de travail s'il comporte des dangers pour sa santé ou celle de son enfant à naître. Diminuer la durée du retrait préventif déresponsabiliserait les employeurs et pénaliserait ces travailleuses, notamment quant au niveau de remplacement du revenu et au début précipité de leur congé de maternité.

À l'issue des consultations, la ministre de l'Emploi et de la

Solidarité sociale et responsable du dossier de l'assurance parentale, Michelle Courchesne, a indiqué qu'elle référerait cette question au Conseil de gestion pour recommandation.

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale

Toujours lors de cette même consultation, la FTQ a appuyé la demande du Regroupement québécois sur l'assurance parentale concernant l'ajout, au Conseil de gestion, d'un siège pour représenter les travailleuses non syndiquées. Rappelons que le Conseil de gestion mis en place en janvier dernier se compose d'une dizaine de

personnes provenant des organisations patronales, syndicales et du gouvernement.

La FTQ y est représentée par la vice-présidente

Johanne Vaillancourt.

Depuis sa création, le Conseil de gestion a tenu plusieurs rencontres pour tenter de régler le problème du financement.

Fin juin, il soumettait une première recommandation à la ministre Courchesne, lui demandant de verser 100 millions \$ pour couvrir le tiers des coûts supplémentaires

du nouveau régime. La ministre a refusé sur-le-champ. Si, au cours des prochaines semaines, le gouvernement campe sur ses positions, il devra fixer lui-même les taux de cotisations et porter l'odieux du geste, car ce sont les travailleurs et travailleuses et les entreprises qui devront subir une hausse de leurs cotisations pour combler le manque à gagner!

Dernière heure! Nous venons d'apprendre que le gouvernement a fixé unilatéralement à la hausse les cotisations des salariéEs et des entreprises, sans y mettre un sou.



SERGE JONGUÉ

Le 22 juin dernier, à l'unisson la FTQ, la CSN et le Conseil du patronat du Québec appuyaient la proposition de **financement** du Conseil de gestion de l'assurance parentale. Les trois organisations ont rappelé au **gouvernement sa responsabilité sociale** dans ce dossier qui appelle une contribution de sa part. Elles ont ajouté qu'entreprises, travailleurs et travailleuses accepteront de revoir leur contribution à la hausse dans la mesure où le gouvernement du Québec fournira sa juste part.

ABONNEMENT

NOM

SYNDICAT SECTION LOCALE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE

.....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE NOMBRE DE COPIES

VEUILLEZ NOUS RETOURNER CETTE FICHE DÛMENT REMPLIE À:
Service de la condition féminine, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, Bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Vous pouvez aussi vous abonner directement via le www.ftq.qc.ca

«NouvElles» est produit par le Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Rédaction : Carole Gingras et Sylvie Lépine

Mise en page : Anne Brissette, graphiste

Impression : Atelier Québécois inc.

Tirage : 8 500 exemplaires

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 565, boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec H2M 2W3.

Téléphone : (514) 383-8000

Télécopieur : (514) 383-0502

www.ftq.qc.ca

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal : la Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 1195-8243